

Contrat post-doctoral - HISTOIRE DES ORIGINES DE LA COLLECTION SANS MURS DE L'ÉTAT DE 1791 A 1848 (F/H)

POSTE À POURVOIR le 01/01/2024

LOCALISATION DU POSTE - ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES - PSL (SIÈGE), 65 RUE DE RICHELIEU, 75002 PARIS - CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES TOUR ATLANTIQUE, 1 PLACE DE LA PYRAMIDE 92911 PARIS LA DÉFENSE

ÉTABLISSEMENT École nationale des chartes - PSL

ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DE TRAVAIL

Notre établissement fait partie de l'Université PSL. Située au cœur de Paris, celle-ci fait dialoguer tous les domaines du savoir, de l'innovation et de la création. Classée parmi les 50 premières universités mondiales, elle forme au plus près de la recherche des chercheurs, artistes, ingénieurs, entrepreneurs ou dirigeants conscients de leur responsabilité sociale, individuelle et collective.

STRUCTURE D'ACCUEIL

L'environnement de travail sera partagé entre Le Centre national des arts plastiques (Cnap) et l'École nationale des chartes-PSL.

Le Centre national des arts plastiques (Cnap) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, chargé d'une part de l'acquisition, de la conservation et de la diffusion des œuvres du Fonds national d'art contemporain, et d'autre part du soutien à la création notamment par l'octroi d'aides aux artistes et aux professionnels de l'art contemporain.

L'École nationale des chartes - PSL est un grand établissement d'enseignement et de recherche en sciences historiques, philologiques et sociales. Elle est établissement composante de l'université PSL et membre fondateur du Campus Condorcet. Elle entretient des relations privilégiées avec la Bibliothèque nationale de France et l'Institut National d'Histoire de l'Art dans le cadre de l'espace Richelieu - bibliothèques, musée, galeries.

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), en partenariat avec l'École nationale des chartes - PSL, lance un appel à recherche sur l'histoire des collections de l'État, plus spécifiquement pour la période qui court de 1791 à 1848.

Le Centre national des arts plastiques est le successeur direct de l'administration des Beaux-Arts créée pendant la révolution de 1789, et l'héritier du patrimoine constitué durant les deux siècles qui ont suivi. Il n'existe pour la période qui s'étend de 1791 - date de création de la ligne budgétaire pour le soutien aux artistes vivants - à 1859, aucun registre répertoriant les achats d'œuvres. Les premiers registres existants et en possession du Cnap commencent en 1860 et restent parfois incomplets. Les recherches archivistiques ont cependant permis de d'ouvrir un inventaire rétrospectif qui compte aujourd'hui plus de 11 000 œuvres.

MISSION D'ENSEIGNEMENT

Pas de mission d'enseignement

MISSION DE RECHERCHE

Il s'agira de définir avec précision les premiers termes d'une recherche approfondie sur l'origine de la collection de l'État, en répertoriant les sources disponibles. Les archives du Cnap (cotes F/21 des Archives nationales) sont lacunaires et dispersées. Les fonds F/21 existants n'ont d'ailleurs été que partiellement mis en ligne sur la base Arcade. Les autres fonds des AN, relatifs à l'histoire institutionnelle (notamment celui du Dépôt des marbres) ne sont pas consultables en ligne. Les autres archives disponibles (archives des musées nationaux, du ministère de l'Intérieur, des comités d'instruction publique, les archives des palais nationaux et des bâtiments civils, les archives d'autres ministères, etc.) qui ne sont pas toujours dépouillées, peuvent aider à compléter les informations trouvées sur la série F/21 ; des fonds d'artistes (privés ou publics) peuvent également être précieux.

La période qui va de 1791 — date de la création d'une division des Beaux-Arts au sein du ministère de l'Intérieur — à 1848 est aujourd'hui la moins documentée et la moins étudiée. De nombreux points fondamentaux restent à éclaircir concernant l'Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet, les registres d'achats et les cahiers de mouvements des œuvres de cette période n'étant pas localisés (soit qu'ils aient été détruits ou n'aient jamais existé) et par ailleurs cette période souffre de la disparition de l'essentiel des archives de la Liste civile sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.

Ouvert à des historien(ne)s de l'art mais aussi à des historien(ne)s, le projet impliquera des déplacements en région et une aptitude aux recherches croisées ; il devra articuler histoire, esthétique et politique.

Le ou la chercheur/se aura pour mission :

- d'établir un catalogue des publications disponibles et un état des lieux précis des sources archivistiques.
- définir une stratégie générale du chantier de recherche, hiérarchiser les priorités,
- fournir un premier livrable,
- définir en lien avec le Cnap et son conseil scientifique les sujets à approfondir, notamment dans un cadre doctoral.

Il ou elle pourra aussi être appelé à coordonner une première publication collective.

Un comité scientifique, incluant l'équipe de conservation du Centre national des arts plastiques (Cnap) et l'École nationale des chartes - PSL accompagnera la personne choisie tout au long de sa mission.

Le ou la chercheur/se choisi(e) devra soumettre des rapports d'étape (au terme de 4 et 8 mois) et s'engagera à présenter un rapport détaillé douze mois après l'obtention du contrat et au plus tard deux mois après la fin de son contrat.

Profil Recherché

Au choix,

- doctorat en historien(ne)s de l'art;
- doctorat en histoire

Cet appel à candidature s'adresse à des chercheurs/chercheuses en histoire et histoire de l'art, ayant une formation/compétence en archivistique, titulaires d'un doctorat, sans condition de nationalité.

En vertu de l'Article L412-4 du code de la recherche, le contrat post doctoral doit être conclu au plus tard trois ans après l'obtention du diplôme de doctorat, pour une durée minimale d'un an et maximale de trois ans.

Sont éligibles les candidats pouvant se prévaloir de pré-rapports de soutenance lorsque la thèse déposée n'a pas encore été soutenue, à condition que la soutenance soit fixée en 2023.

Référents scientifiques :

Edouard Vasseur

Professeur d'Archivistique, diplomatique et histoire des institutions de l'époque contemporaine, titulaire de la chaire Unesco « Les archives au service des nations et des sociétés africaines »

École nationale des chartes - PSL

Xavier-Philippe Guiochon

Conservateur en chef du patrimoine

Responsable de la collection historique (1791-1914)

COMPÉTENCES ATTENDUES

La personne recrutée devra être capable de :

- Trouver les sources pertinentes et en faire un état détaillé ;
- S'inscrire dans une démarche de recherches croisées, au carrefour de l'histoire, de l'esthétique et la politique ;
- Établir des rapports d'étape, sous forme d'analyses et de synthèse, des avancées de ses travaux ;

Produire des livrables valorisables et diffusables.

Qualités personnelles recommandées :

1. expérience et/ou intérêt pour le travail en archives ;
2. expérience de la rédaction de travaux de recherche en histoire ;
3. disponibilité, aptitude à communiquer et à travailler en équipe.

CONDITION D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES

Le projet impliquera des déplacements en région.

NON DISCRIMINATION, OUVERTURE ET TRANSPARENCE

Notre établissement, comme l'ensemble de l'Université PSL, s'engage à soutenir et promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion au sein de ses communautés. Nous encourageons les candidatures issues de profils variés, que nous veillerons à sélectionner via un processus de recrutement ouvert et transparent.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidats retenus après lecture de leur dossier seront convoqués pour audition dans un délai de 3 semaines maximum après la date limite de candidature. Les modalités de l'audition seront précisées ultérieurement.

Un jury composé de la directrice du Cnap, de la directrice du pôle collection, des référents scientifiques du Cnap et de l'Enc-PSL, de membres du Conseil scientifique du Cnap, de représentant de l'Enc-PSL, de personnalités extérieures, réalisera une présélection des candidat(e)s sur dossier.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Candidature adressée à l'attention de la directrice de l'École nationale des chartes - PSL (CV, lettre de candidature, rapports de soutenance ou pré-rapports, liste des publications, deux articles significatifs ou chapitres de mémoire de recherche) au format PDF par courriel à :

recrutement@chartes.psl.eu

Avec en copie les 2 adresses suivantes :

recherche@chartes.psl.eu

recherche@cnap.fr

La date limite de candidature est le 15 octobre 2023 à 23h59.

CONTACT

NACERA BOUJNANE

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

recrutement@chartes.psl.eu

0750159316

AUTRES INFORMATIONS

Renseignements sur le poste :

- Edouard Vasseur : edouard.vasseur@chartes.psl.eu
- Xavier-Philippe Guiochon : xavier-philippe.guiochon@cnap.fr

Renseignements administratifs :

- Nacéra Boujnane, Directrice des ressources humaines de l'École nationale des chartes - PSL - rh@chartes.psl.eu

Recherche principal : **Histoire de l'Art** Recherche secondaire : **Histoire**

Rémunération : **3065€ brut**

Durée du contrat 12 mois

Expérience souhaitée

1 à 4 années d'expérience (R2) an

Poste ouvert aux BOE

Référence

POST-DOC_CNAP

PUBLIÉ LE 09/10/2023

L'Université PSL (Paris Sciences & Lettres)

